



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général du Gouvernement

Paris, le **25 AVR. 2024**

N° 6442/SG

LE PREMIER MINISTRE

À

**MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES,
MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES DÉLÉGUÉS,
MESDAMES ET MONSIEUR LES SECRÉTAIRES D'ÉTAT**

OBJET : Pavoisement des édifices publics.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les édifices publics devront être pavés aux couleurs nationales les jours suivants :

- le **mercredi 8 mai 2024** : 78^{ème} anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 ;
- le **jeudi 9 mai 2024** : Journée de l'Europe, anniversaire de la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950 ;
- le **vendredi 10 mai 2024** : Commémoration en France métropolitaine de l'abolition de l'esclavage ;
- le **dimanche 12 mai 2024** : Fête de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme.

Le 9 mai, les édifices publics devront en outre porter les couleurs de l'Union européenne.

Je vous demande de veiller à ce que l'état des drapeaux utilisés soit toujours conforme au respect dû à ces emblèmes.

Pour le Premier ministre et par délégation
La secrétaire générale du Gouvernement

Claire LANDAIS